

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles
du Compte Administratif 2019

Art.L2313-1 du CGCT modifié par l'Art.107 de la loi NOTRe

.....

LE COMPTE ADMINISTRATIF M49-ASSAINISSEMENT 2019

GIRONCOURT SUR VRAINE

Le service d'assainissement fonctionne sur un budget annexe et autonome. Il n'est pas financé par le budget principal de la commune.

La section d'exploitation (Dépenses et Recettes) 2019 s'équilibre à la somme de 97 212.65 €, tandis que la section d'investissement totalise la somme de 67 224.02 € également à l'équilibre.

La Section d'exploitation :

- **Les dépenses d'exploitation : 97 212.65 €**

Elles sont constituées principalement par :

- Article 6061 : 3 110.42 € HT : des dépenses en eau et électricité pour le bon fonctionnement de la station d'épuration
- Article 61523 : 3 881.99 € comprenant des travaux d'enlèvement et de recyclage des roseaux, ainsi que l'entretien des ouvrages d'assainissement par la société VEOLIA, missionnée pour le curage des cheminées et drains de ventilation des bassins et du poste de refoulement
- - Article 61528 : 18 142.65 € : Cet article concerne des dépenses d'entretien qui cette année ont été conséquentes avec le renouvellement de vannes (10 964.00 € HT), plusieurs dépannages d'ordre électriques, le remplacement d'un automate (3 888.00 € HT) et enfin la réfection du portail d'accès au site de la station
- Article 622 : 655.53 € pour la rémunération de Véolia dans le cadre du suivi du contrat de gestion de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que le paiement d'analyse de prélèvement obligatoires sur les boues générées par la station

- Article 66111 : 6 952.96 € pour le remboursement des intérêts des deux emprunts finançant des travaux d'assainissement et de construction de la station d'épuration qui s'échelonnent jusque 2026
- Article 6811 : 64 162.83 € pour les amortissements de l'ensemble des travaux de réseaux, de branchements et de construction de la station d'épuration.

Les Recettes d'exploitation : 127 552.90 €

Les recettes majeures de fonctionnement du budget de l'assainissement sont comme à l'habitude :

- La redevance d'assainissement collectif :	41 345.57 €
- La contribution de la commune de Morelmaison :	6 669.60 €
- La prime de résultat versée par l'Agence de l'Eau :	7 459.00 €

L'amortissement des subventions d'équipement sera encore une opération d'ordre importante de 41 500.69 €.

L'excédent d'exploitation 2019 estimé à ce jour à 30 578.04 € vient compléter la somme globale des recettes de fonctionnement qui s'élève à 127 552.90 €.

Excédent d'exploitation : $97\ 212.65 - 127\ 552.90 = 30\ 340.25$ €

La Section d'investissement :

- Les dépenses d'investissement : 67 224.02 €

Trois articles budgétaires : le solde d'investissement reporté (001 : 1 045.75 €), l'amortissement des subventions touchées dans le cadre des travaux d'assainissement (article 1391 : 41 500.69 €) et enfin le remboursement du capital des deux prêts en cours (article 1641 : 20 512.58 €)

- Les recettes d'investissement : 65 208.58 €

Elles sont constituées de l'affectation du résultat pour 1 045.75 € (article 1068) et des amortissements de subventions pour 64 162.83 €.

Déficit d'investissement : 2 015.44 €

Excédent Global : $30\ 340.25 - 2\ 015.44 = 28\ 324.81$ €

Le Maire,

Joël BRESSON